

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service des Piscines  
Tel : 04.66.91.20.70  
Réf. : AL/MA 25/080

**Objet : Convention de mise à disposition à titre onéreux du centre nautique  
Le Toboggan avec l'association Les Héroïnes du 7 février au 4 juillet 2026**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024\_05\_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

**Vu** la délibération C2025\_03\_02 du conseil de communauté du 26 juin 2025 portant tarifs et redevances de la Communauté Alès Agglomération,

**Considérant** la demande exprimée par l'association Les Héroïnes de bénéficier de lignes d'eau au centre nautique Le Toboggan situé quai de la Brigade du Languedoc - 30100 Alès, à des horaires et jours définis par le service gestionnaire, pour permettre à ses adhérents de profiter d'activités aquatiques,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

Une convention sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Les Héroïnes représentée par sa présidente, Mme Audrey VIVANCOS – 75 rue du Capitaine Albert - 30520 Saint-Martin-de-Valgaugues, pour la mise à disposition de lignes d'eau au centre nautique Le Toboggan.

**ARTICLE 2 :**

La mise à disposition sera consentie à titre payant (2,20 € l'entrée) du 7 février au 4 juillet 2026.

**ARTICLE 3 :**

Les modalités, les conditions et les horaires de la mise à disposition seront précisés dans la convention.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 28 JAN. 2026

Le président  
Christophe RIVENO

